

UN ARCHITECTE CONSEILLER GRATUITEMENT A VOTRE DISPOSITION

Dans le cadre de la chartre architecturale et paysagère de Tarentaise Vanoise, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie ont mis en place un service de consultance architecturale avec l'aide du conseil général de la Savoie

PROFITEZ DES CONSEILS D'UN PROFESSIONNEL ! SON INTERVENTION EST GRATUITE

Avant toute demande de permis ou de travaux, prenez rendez-vous avec la Communauté de communes cœur de tarentaise : 04 79 24 77 66

Consultez l'architecte le plus tôt possible, dès vos premiers croquis, il se rendra si (besoin est) sur le site de votre projet

Afin de lui permettre de vous conseiller efficacement, nous vous proposons de rassembler d'ici votre prochain rendez-vous le maximum de renseignements parmi lesquels :

- un plan de situation (carte IGN par ex)
 - un extrait cadastral ou figure la parcelle de terrain sur laquelle se trouve le projet
 - un plan du terrain au 1/200 en indiquant ses contraintes et particularités
 - le certificat d'urbanisme (si vous en avez obtenu un)
 - Les premières esquisses de plan
 - Les photos du site et des constructions environnantes.
-
- se procure et respecte le plan d'occupation des sols ou le plan local d'urbanisme (en mairie, ou en subdivision).
 - se procure et respecte le dossier de lotissement, si le projet se trouve dans un lotissement (en mairie ou en subdivision).
 - respecte les dispositions du Code Civil et se préoccupe des servitudes éventuelles affectant son terrain.

L'architecte conseiller est là pour vous aider dans l'élaboration de votre projet. Il ne pourra en aucun cas assurer leur mise en œuvre au point définitive, ni se substituer à un maître d'œuvre. Les croquis et schémas réalisés par l'architecte conseiller ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un projet

L'architecte consultant ne saurait être tenu pour responsable vis-à-vis des tiers de ses interventions qui conservent un caractère essentiellement consultatif. Ces interventions ne sauraient préjuger de l'obtention ou du refus de permis de construire ou de toutes autorisations administratives, ni à fortiori en tenir lieu.

Collège des Consultants - CAUE de la Savoie - BP 1802 - 73018 CHAMBERY Cedex